

## Délibération n°2021-23

*Relative à la fixation du nombre de Vice-Présidents*

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 17 septembre 2021, réuni le 28 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Madame Samira HERIZI, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu, les statuts du SMALIM, particulièrement l'article 10.1 relatif au nombre de Vice-Présidents,

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200006120-20210928-D\_2021\_23-DE

## DECIDE

- De fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents du SMALIM.

Votes pour : 14

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON  
Date de signature : 30/09/2021  
Qualité : PRESIDENT



**Christophe COULON**  
**PRESIDENT DU SMALIM**